

Date de dépôt : 20 mai 2019

- a) **R 870-A Rapport de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Jocelyne Haller, Olivier Baud, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pablo Cruchon, Rémy Pagani, Salika Wenger, Stéphanie Valentino, Jean Batou, Pierre Bayenet, Jean Burgermeister, Salima Moyard, Nicole Valiquer Grecuccio, Léna Strasser, Jean-Charles Rielle, Caroline Marti, Sylvain Thévoz, Marjorie de Chastonay, Pierre Eckert, Thomas Wenger, Adrienne Sordet, Yvan Rochat, Paloma Tschudi, Alessandra Oriolo, Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, Diego Esteban, David Martin, Marion Sobanek, Philippe Poget, Isabelle Pasquier, Jean Rossiaud, Grégoire Carasso, Katia Leonelli, Amanda Gavilanes, Xhevrie Osmani, Bertrand Buchs, Emmanuel Deonna, Christian Bavarel, Anne Marie von Arx-Vernon : Pour que les humanitaires puissent faire leur travail : un pavillon suisse pour l'Aquarius**
- b) **R 878 Proposition de résolution de M^{mes} et MM. Diego Esteban, Patricia Bidaux, Yves de Matteis, Cyril Mizrahi, Salika Wenger pour protéger les opérations humanitaires en mer Méditerranée**

Rapport de majorité de M^{me} Patricia Bidaux (page 2)

Rapport de première minorité de M. Murat Julian Alder (page 21)

Rapport de seconde minorité de M. Marc Falquet (page 23)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Patricia Bidaux

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des Droits de l'Homme a étudié la résolution 870 « Pour que les humanitaires puissent faire leur travail : un pavillon suisse pour l'Aquarius » durant les séances des 7 février et 14 mars 2019, elles ont été présidées par M. Cyril Mizrahi.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Virginie Moro qui est remerciée pour son travail.

Préambule de la rapporteure

Pour clarifier la lecture du présent rapport, l'auteure précise que la commission des Droits de l'Homme a traité la R 870 en prenant en compte le délai entre le dépôt (octobre 2018) et les décisions du Conseil fédéral (3 décembre 2018) à ce sujet. Ainsi, comme le permet la LRGC, la commission a convenu qu'un nouveau projet de résolution de commission, qui serait traité en même temps que la R 870, serait dès lors plus adapté à l'actualité.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

7 février 2019 : audition de M^{me} Jocelyne Haller, première signataire

M^{me} Haller, première signataire, mentionne que la R 870 a pour objectif de permettre à l'Aquarius de continuer sa mission humanitaire, étant précisé que la résolution date du mois d'octobre dernier. Constat est fait qu'entre le moment du dépôt de la résolution et le traitement de celle-ci dans sa commission, le Conseil fédéral a pris position en refusant d'accorder le pavillon suisse à l'Aquarius. Cela étant, elle indique que ce refus ne doit pas fermer la discussion et la requête auprès de l'Assemblée fédérale.

Une députée PLR indique que le Conseil fédéral a refusé d'accorder le pavillon suisse début février, mais mentionne que le bateau MSF a renoncé au bateau Aquarius en fin d'année, ce qui implique que l'Aquarius n'existe plus en tant que tel. Elle demande donc s'il y a encore un sens à envoyer cette résolution avec ces termes-là.

Il lui est répondu que le bâtiment ne s'est pas volatilisé et que c'est l'absence de pavillon leur permettant de mener leur activité à bien qui a induit à la renonciation de l'Aquarius.

La même députée PLR souligne la prise de conscience générale de l'Europe et relève qu'il y a eu une question sur l'appel d'air créé par ce bateau.

M^{me} Haller répond qu'à l'évidence, en enlevant un bateau, il y a moins de gens qui traversent. Elle constate que la question à se poser est de savoir ce qu'il arrive à ces gens. Elle mentionne que, si les gens prennent la Méditerranée dans les conditions dans lesquelles ils le font, c'est pour éviter un sort beaucoup plus tragique. Elle observe donc que la nécessité est présente. Elle indique que la Confédération ne peut pas se placer en rupture avec les différents gouvernements européens, mais qu'elle pourrait assumer sa suprématie dans les affaires qui la concernent.

Un député socialiste demande qui a la compétence d'accorder un pavillon et selon quels critères. Il demande, sur une éventuelle adaptation de la conclusion de ce texte, si l'auditionnée a des recommandations, étant donné que la problématique est plus large que le navire Aquarius. Il constate que c'est choquant, car Genève a toujours défendu l'accueil. Il demande si l'auditionnée a une opinion pour élargir la résolution pour inviter les autorités fédérales à accorder de l'aide aux organisations humanitaires œuvrant dans le domaine de la migration.

M^{me} Haller constate que la posture de la Suisse doit effectivement être rediscutée sur la notion de l'accueil et de la politique d'asile. Elle mentionne que son parti avait participé à différentes démarches. Elle répond que, dans l'exposé des motifs, les références légales sont mentionnées pour dire ce qui permet d'accorder un pavillon ou non. Elle mentionne que l'Aquarius ne remplit vraisemblablement pas ces conditions, mais que ce qui est intéressant c'est de savoir comment il est possible d'obtenir une dérogation, ce qui est également mentionné dans l'exposé des motifs, étant précisé que l'Aquarius a droit à cette dérogation.

Le président indique avoir consulté l'article de Wikipédia sur l'Aquarius et rappelle l'historique en y faisant référence. Il relève qu'il a été question d'explorer les conditions pour un nouveau bateau et un nouveau pavillon, étant précisé que le pavillon libyen accordé ne permet pas d'assister des sauvetages en mer.

Un député PDC rejoint les propos de la députée PLR et relève que son groupe a effectivement soutenu certains textes. Il indique toutefois qu'il sera difficile de se faire entendre à Berne, avec cette résolution. Se pose la

question de savoir s'il faut poursuivre avec cette résolution-là telle qu'elle est rédigée ou s'il faut rédiger une autre résolution, qui va dans le même sens mais qui s'adresse à toutes les associations ou ONG qui s'occupent de ce genre de sauvetage. Il mentionne que, avec cette résolution, il faut passer en plénière, sachant qu'elle n'est plus d'actualité, et il pense que cela pose des questions.

M^{me} Haller relève qu'il faut savoir si l'on veut se résigner à ce refus ou si l'on pense que le travail de l'Aquarius, qui a sauvé 33 000 vies, est important. Elle souligne que, politiquement, il y a une responsabilité. Elle mentionne qu'il y a une attitude d'outrecuidance de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral à l'égard des résolutions envoyées par les cantons et que, soit il faut supprimer cet instrument, soit il ne faut pas accepter cela. Elle souligne qu'il faut persister, que l'activité de l'Aquarius était primordiale et que cela doit continuer. Elle remarque que cela permettrait à la Suisse de se poser une question plus large sur les requérants d'asile. Elle observe que la plénière considérera peut-être que cela n'est plus d'actualité, mais elle pourra s'en prendre à elle-même puisque l'urgence a été refusée plusieurs fois. Elle indique ne pas être opposée au dépôt d'une autre résolution, mais pense que ce serait un autre sujet avec un autre propos. Elle indique que le problème est le timing qui a été imposé par le refus de l'urgence du Grand Conseil et le refus du Conseil fédéral. Elle mentionne qu'obtenir un pavillon permettrait à l'Aquarius de reprendre ses activités et indique douter que MSF ou SOS Méditerranée refuseraient ces moyens. Elle observe qu'il y a une responsabilité à rappeler au Conseil fédéral ses propres responsabilités.

Un député Vert pense qu'il serait utile, ne serait-ce que par respect pour les signataires du texte, de poursuivre avec cette résolution. Il constate toutefois qu'il serait effectivement favorable de faire une deuxième résolution plus large. Il indique que son groupe entrera en matière sur ce texte, quitte à l'envoyer le plus rapidement possible.

M^{me} Haller souscrit à ces propos. Elle mentionne que le maintien de la résolution est aussi une manière de faire entendre et de faire inscrire dans la pérennité la préoccupation de certains députés genevois sur la situation. Elle observe qu'ils sont évidemment favorables à avoir une deuxième résolution qui élargirait le propos. Elle indique qu'elle suggérerait de formuler celle-ci en mentionnant que le refus a été pris en compte, mais qu'il y a une nécessité à redonner à l'Aquarius son activité afin de ne pas paraître hors du contexte temporel.

Un député Vert constate toutefois le faire sans aucune illusion, pensant que, in fine, cela ne servira à rien. Il croit cependant que, éthiquement, il faut faire ce geste.

M^{me} Haller ajoute que, en sus du côté éthique, c'est un message politique donné, ce qui n'est pas négligeable.

Un député UDC mentionne trouver que c'est tout à leur honneur de vouloir sauver des vies, mais que ce qui le gêne c'est qu'il pourrait accepter ces textes si on se préoccupait des causes. Il rappelle que l'Afrique est le continent le plus riche, en termes de ressources, qui est exploité. Il constate qu'il serait d'accord avec le fait de rajouter que l'on interpelle certains pays sur les causes. Il remarque que certains pays exploitent leurs richesses en cachette. Il pense qu'il faut donc aussi relever certains pans de la vérité et que certains pourraient être beaucoup mieux traités chez eux que chez nous. Il relève qu'il y a une politique volontaire à laisser l'Afrique dans la pauvreté, ce qu'il pense qu'il faudrait dire.

M^{me} Haller répond être d'accord sur le fond avec le député et mentionne que son groupe n'a cessé de le dire, notamment dans le cadre des causes de l'exil. Elle n'est pas certaine que, d'un point de vue tactique, il serait opportun de rajouter une telle clause dans la résolution.

Le même député UDC constate qu'il faut aborder cette question.

M^{me} Haller relève que de nombreux pays dans le monde ont fait l'objet de cette spoliation et que cela ne concerne pas que l'Afrique. Elle constate que les partis de l'alternative n'ont jamais cessé de dénoncer cette question.

Une députée EAG demande qu'elles sont les chances que le gouvernement fédéral prenne en compte une résolution venant de Genève et s'il existe d'autres cantons qui ont fait la même démarche et avec lesquels il serait possible de se regrouper.

M^{me} Haller répond que certains députés ont fait une démarche similaire et que le canton de Vaud a fait une démarche de ce type. Elle souligne qu'elle pensait effectivement que le moyen pour que cela ait du sens était d'organiser une déferlante de différents cantons. Elle constate que, si les cantons se rassemblent sur cette question, ils représentent une force incontournable.

Discussion des commissaires

Le président demande s'il y a des demandes d'auditions, ce qui n'est pas le cas. La commission discute donc du texte et le président demande s'il y a des propositions d'amendements.

Un député socialiste soutient ce texte, mais indique qu'il faut se demander si, dans la mesure où cette résolution cible le travail de manière très précise, ce texte doit être choisi comme manière de maintenir une position du canton comme principe humanitaire en matière de crise méditerranéenne. Il constate

que l'autre option est d'avoir une motion ou une résolution qui élargisse le champ de la demande initiale, étant précisé qu'il est de la responsabilité des autorités fédérales suisses que les organisations humanitaires puissent organiser leur travail sans entraves. Il rappelle que cela a donné une image à la Suisse lors du siècle dernier et rappelle l'héritage historique. Il mentionne que, dans cet état d'esprit, il serait plus favorable de présenter une proposition de résolution élargissant le champ de cette demande. Il propose donc de déposer un tel texte.

Le président rappelle que, dans un texte déposé, il est possible d'ajouter une invite mais qu'il n'est pas possible de modifier ce qui précède l'invite.

Une députée MCG demande si la proposition du député socialiste reviendrait à remplacer la résolution actuelle.

Il lui est répondu que la commission n'a pas la compétence de remplacer un texte, mais que la LRGC permet de déposer un projet de résolution supplémentaire, qui serait traité en même temps que la résolution d'origine.

Un député PDC relève que c'est ce qu'il essayait de demander à l'auditionnée. Il indique qu'il serait plus logique de déposer un nouveau texte, soit une résolution, effectivement amender les invites de cette résolution lui ferait perdre son sens, il aurait été favorable de retirer la résolution actuelle. La solution proposée par le député socialiste lui convient, mais il se demande s'il faut forcément la lier à la résolution discutée aujourd'hui, qui ne servira à plus rien. Il relève que, pour être crédible à Berne, il faut proposer une autre résolution plus large.

Le président indique ne pas savoir si le fait de déposer cette résolution ou une autre va changer quelque chose sur le regard porté aux résolutions déposées par Genève. Il mentionne ne pas être certain que le fait de retirer la première résolution va donner plus de crédibilité de Genève auprès des Chambres fédérales. Cet avis est partagé par le député PDC.

Le président constate que sa position est de dire que, à un moment donné, le canton doit avoir des positionnements politiques, indépendamment des chances de succès à Berne ; ce qui rejoint les propos de l'auditionnée. Il mentionne toutefois ne pas être contre une démarche ou une résolution supplémentaire.

Le député socialiste relève qu'il n'est pas contradictoire de présenter un nouveau texte en lien avec cette résolution, dans la mesure où c'est elle qui a permis de débiter la réflexion.

Une députée PLR rappelle que c'est très proche du traitement de la résolution sur la tragédie en méditerranée « Genève ne peut pas rester muette ». Elle constate, à nouveau, que, selon elle, ce n'est pas au parlement

genevois de travailler sur des textes à vocation internationale. Elle pense que Genève envoie beaucoup trop de textes et que les débats ne doivent pas être refaits dans tous les parlements cantonaux, étant précisé que des députés sont envoyés par les cantons au Conseil national. Elle indique donc qu'elle s'opposerait à cette résolution, ainsi que, probablement, à une nouvelle.

Un député socialiste précise que le texte reviendrait à inviter les autorités à reconnaître le travail humanitaire. Il informe penser que, malgré le fait d'avoir des élus à Berne, le poids serait amplifié si la demande provenait directement du Grand Conseil du canton. Il pense qu'il n'est donc pas irraisonnable d'utiliser cet outil tel qu'il a été conçu.

Le président relève qu'il faut faire attention dans la rédaction de cette résolution pour éviter de dire que la Suisse donne des leçons à l'Europe et il mentionne que les responsabilités de la Suisse, qui fait aussi partie du problème, doivent être prises. Il constate la passivité au niveau de la Suisse, qui doit aussi ressortir dans le texte selon lui.

Pour le député Vert si un outil existe, il est légitime et nécessaire de l'utiliser. Il ajoute qu'une résolution acceptée par l'ensemble du Grand Conseil aurait probablement plus de poids qu'un texte porté par un seul élu à Berne.

Un député UDC propose des amendements sur la résolution discutée. Il propose trois amendements comme tels :

« – à intervenir auprès de tous les pays impliqués dans la destruction de la Libye, plus particulièrement les pays voisins ayant participé activement à cette guerre et exiger des responsables le financement d'actions humanitaires, plus spécialement l'affrètement d'un bateau tel l'Aquarius ;

– à intervenir auprès des autorités françaises afin qu'elles libèrent les quinze pays d'Afrique du franc CFA, qui maintient ce continent dans la dépendance et la pauvreté ;

– à encourager les autorités fédérales à faire une autocritique de la Suisse sur l'exploitation de l'Afrique. »

Un député Vert indique qu'il refusera tout amendement à ce texte, sauf celui de la précision du cadre temporel.

Une députée EAG entend ce qui est proposé, mais pense que, compte tenu de l'importance que cela aura devant les Chambres fédérales, la commission prend beaucoup de temps et se donne beaucoup de peine. Elle constate toutefois être prête à voter ces amendements.

Le député PDC rejoint le député socialiste et pense que la commission devrait se prononcer sur la rédaction d'une résolution plus large avant de proposer des amendements.

Une députée MCG abonde dans ce sens. Elle ne soutiendra pas la résolution initiale, mais serait favorable à un texte rédigé dans une forme plus large. Elle pense également que c'est peine perdue de continuer avec la résolution première.

Pour le député UDC, il est important de dire certaines vérités afin que les choses avancent. Il est d'avis de s'occuper des causes, même si on a peu de poids.

Le président rappelle que la résolution en l'occurrence s'adresse au Conseil d'Etat et qu'une résolution plus large serait un meilleur outil.

Vote

Le président met aux voix la rédaction d'une nouvelle résolution à vocation plus large :

Oui : 7 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG)

Non : 2 (2 PLR)

Abst. : -

La proposition de rédaction d'une nouvelle résolution à vocation plus large est acceptée.

Le député socialiste est désigné pour faire une proposition de texte à la commission.

Les travaux sur la R 870 sont suspendus.

Le 14 mars 2019 : suite des travaux de la commission

Un député socialiste rappelle que la résolution R 870 a perdu une grande partie de sa pertinence puisque la problématique de l'Aquarius était réglée, mais que la question s'est posée sur la problématique de manière plus globale.

Un député PLR constate que la discussion a déjà eu lieu dans les Chambres fédérales. Il demande si le bon sens ne commanderait pas de retirer cette résolution. Il précise que, selon les art. 3 et 35 de la loi sur la navigation intérieure, on ne peut pas accorder un quelconque pavillon suisse à l'Aquarius. Une députée PLR continue à penser que ce n'est pas aux députés genevois de s'occuper de ces problématiques et qu'ils ne sont pas élus pour cela. Elle observe que ces questions les dépassent et que, pour pouvoir bien

les traiter, il faudrait avoir des moyens qu'ils n'ont pas. Elle doute de l'influence que pourrait avoir une intervention genevoise et, bien qu'elle remercie le député socialiste pour le travail effectué, elle propose de refuser cette résolution.

Pour le député socialiste, l'outil de la résolution existe et vise à faire des déclarations. Il pense que ce n'est pas au canton de Genève de gérer la crise en Méditerranée, mais aux pays européens qui sont côtiers de cette mer. Or, on observe que cela n'est pas fait et que la crise a même empiré. Il constate que ce texte se veut un cri du cœur et une réaction à ce qui se passe. Il rappelle le rôle de Genève dans la création des droits humanitaires et son application partout dans le monde, ainsi que le siège de MSF à Genève. Il propose de faire un vote de principe pour le traitement d'une telle résolution.

Le président rappelle qu'il y a déjà eu un vote de principe.

Le député Vert relève que les créateurs de la commission des Droits de l'Homme eux-mêmes avaient indiqué que celle-ci devait pouvoir s'exprimer, y compris sur des sujets de portée internationale.

Un député MCG indique que l'on ne peut pas s'opposer à ce que le Grand Conseil s'exprime sur un sujet international pour solliciter les autorités fédérales. Or, la position du Conseil fédéral en la matière est connue. Il rappelle que le sauvetage en mer commanderait de ramener les naufragés sur la côte la plus proche, soit en Libye. Il pense donc que les intervenants de l'Aquarius ne font pas du sauvetage mais octroient un service de « ferry boat ». Il constate ensuite que les Etats mondiaux luttent contre les Etats de complaisance. Il maintient donc son opposition à la résolution.

Une députée PDC mentionne que Genève, conformément à sa vocation liée à la fondation de la Croix-Rouge, se doit de maintenir une veille sur la problématique et que cela prend tout son sens en tant que commission des Droits de l'Homme du canton. Elle rejoint ainsi la proposition faite par le député socialiste.

Pour un député UDC, il est toujours utile de dénoncer des inégalités. Il pense que les cantons sont tout de même écoutés au niveau fédéral. Il faut selon lui s'occuper des causes et il souhaite déposer un amendement pour cette raison. Il dépose un amendement consistant à ajouter une invite comme telle :

« – à proposer à l'Union européenne de mettre en place des mesures importantes permettant de désigner, dénoncer et condamner efficacement les responsables de ces migrations de masse en méditerranée. »

Un député PLR indique que l'on est en train de vivre une municipalisation des travaux de la commission. Il constate que les députées et

députés suppléants sont élus pour des travaux au service de la patrie, selon l'exhortation du début de législature, et pas pour donner des leçons à la terre entière. Les députés doivent se préoccuper de Genève et ne pas faire de la politique extérieure. Les auteurs sont effectivement entendus pour défendre les résolutions adoptées par les cantons, mais le sort réservé à ces résolutions est, au mieux, un classement vertical et, au pire, l'absence de quelconques suites. Il observe que Genève surcharge l'ordre du jour du parlement avec cette pratique et donne une image du canton qui n'est pas très positive. Sur cet objet-là, il est vrai qu'il existe d'autres destinations plus proches et tout aussi sûres pour les immigrés illégaux qui tentent de franchir les frontières de la Méditerranée que les ports de l'Italie, de la France ou de l'Espagne. La question se pose donc de savoir pourquoi ces ONG choisissent les ports de l'Europe comme destinations, ce qui est un abus de la tradition humanitaire des pays européens. Il rappelle qu'il n'existe pas de droit à l'immigration mais un droit à l'asile, qui implique d'être victime d'une persécution étatique ou paraétatique du pays dans lequel on se trouve. Il constate que les immigrés qui perdent la vie en Méditerranée ne sont pas des personnes qui pourraient être au bénéfice de l'asile mais des immigrés motivés par des raisons économiques, qui migrent depuis des pays du sud de la Libye en recherche d'une vie meilleure en Europe. Il est faux de dire que ces personnes sont victimes du point de vue des droits humains. C'est arrogant que Genève se permette de donner des leçons de politique extérieure au Conseil d'Etat, au Conseil fédéral et aux pays européens alors que nous ne sommes pas directement confrontés à ce genre de vague migratoire. Il n'entrera pas en matière sur la résolution et il ne votera aucun amendement.

Le député socialiste indique avoir compris que le PLR s'oppose au principe des résolutions, mais que cela doit être un débat sur le fond. Sur la pertinence de cette résolution pour Genève et pour la Suisse, le point essentiel est en lien avec le fait qu'une bonne partie des ONG qui tentent de sauver des vies ou de les préserver de violations de droits humains ont leur siège à Genève. La résolution s'adresse au Conseil d'Etat et au Conseil fédéral, soit à des autorités qui sont en mesure d'avoir des contacts avec les autorités pertinentes, et il n'est pas question d'alourdir l'ordre du jour du Parlement national. Il ajoute que la résolution ne postule pas un droit à l'immigration et une voie pour l'Europe mais demande à ce que l'inertie cesse et que quelque chose soit fait contrairement à l'absence totale d'action aujourd'hui. Cette résolution est formulée et voulue comme un cri du cœur pour que les organisations puissent continuer à faire leur travail.

Une députée EAG pense que le projet présenté tient plus de la charité que du droit, ce qui la gêne. Elle observe que le vrai débat de fond concerne les

conditions d'exploitation des travailleurs dans les pays néocolonisés, où les pays sont riches mais pas les habitants. Ce n'est pas en déclarant les causes que nous traitons du fond et des conséquences. Elle indique accepter de signer cette proposition de résolution, qui est une bonne manière de se donner bonne conscience alors que les problèmes sont bien plus graves. Ce sont de ces problèmes que la commission devrait parler.

Un député socialiste souligne que la résolution ne vise pas à minimiser les autres problèmes. Il rappelle la tendance de cette commission à refuser tout objet en lien avec le débat autour des conséquences de la migration et de l'asile au motif que ces propositions ne renferment pas l'entier des solutions.

La commission traite de la proposition de résolution de la commission

Le titre et l'ensemble des considérants de la proposition de nouvelle résolution sont adoptés à la majorité de la commission, avec le refus des groupes PLR et MCG.

Une députée PDC propose un amendement pour l'ajout d'un 8^e considérant comme suit : « – *que Genève, conformément à sa tradition humanitaire, se doit de maintenir une veille sur la problématique,* ».

Vote

Le président met aux voix l'ajout du considérant de la députée PDC, soit : « – *que Genève, conformément à sa tradition humanitaire, se doit de maintenir une veille sur la problématique,* » :

Oui : 6 (2 S, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC)

Non : 2 (2 PLR)

Abst. : 1 (1 MCG)

L'ajout du considérant, soit un 8^e considérant, est accepté par la commission.

Les deux premières invites sont acceptées par la majorité de la commission (avec opposition des deux députés PLR et du député MCG).

Le président met aux voix l'amendement du député UDC consistant à ajouter une invite comme suit :

« – *à proposer à l'Union européenne de mettre en place des mesures importantes permettant de désigner, dénoncer et condamner efficacement les responsables de ces migrations de masse en méditerranée.* » :

Oui : 2 (1 PDC, 1 UDC)
Non : 3 (1 S, 2 PLR)
Abst. : 4 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 MCG)

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix la proposition de nouvelle résolution dans son ensemble :

Oui : 5 (2 S, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC)
Non : 4 (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Abst. : –

La proposition de résolution dans son ensemble est acceptée par la majorité de la commission.

Le président constate que la R 870 doit être traitée.

Une députée PLR rappelle que, si cette résolution est retirée avant le rapport, cela sera plus compliqué.

Le président met aux voix la R 870 :

Oui : 3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)
Non : 5 (2 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC)
Abst. : 1 (1 S)

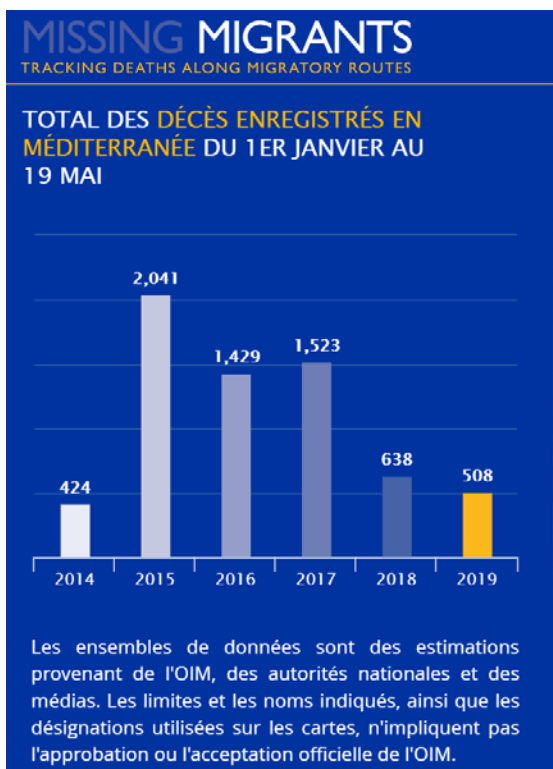
La R 870 est refusée par la commission.

En conclusion, le 14 mars 2019, une majorité de la commission des Droits de l'Homme constate que la R 870 n'est plus d'actualité, la refuse et adopte un nouveau projet de résolution, celui-ci constitue l'aboutissement de ses travaux sur la R 870.

Le projet développe le champ de la R 870 et rejoint le constat du Conseil fédéral dans sa réponse à l'interpellation de plusieurs groupes (PLR, socialistes et PDC) du 26 septembre 2018. « Il (Le Conseil fédéral) estime qu'il ne suffit pas de mener des négociations ad hoc pour chaque navire transportant des personnes en situation d'urgence et laissant ces bateaux en errance pendant des jours. Une solution européenne viable doit être trouvée, qui respecte les règles de secours en mer et garantisse des ports de débarquement sûrs ainsi qu'un mécanisme de répartition des personnes débarquées. Le Conseil fédéral est convaincu que cette action doit s'inscrire dans un effort durable et coordonné de tous les États européens. » (source cf. annexes).

Si ce premier constat rejoint les considérants de la nouvelle résolution de la commission, la suite « Une telle solution n'est pas encore une réalité » (source cf. annexes) n'est pas satisfaisante, nous nous devons de rappeler l'urgence, qui reste d'actualité, en Méditerranée.

Effectivement, les migrants utilisant les bateaux parcourant la mer Méditerranée pour atteindre les pays du Nord pensent qu'il s'agit d'un moyen rapide. Rapide, mais non sans danger. Le schéma ci-dessous présente le nombre de morts depuis 2014, avec un pic en 2015. Pour 2019, du premier janvier au 19 mai, le nombre de morts s'élève à plus de 500.



Source : <https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean>

Mesdames et Messieurs les député.e.s, la majorité de la commission des Droits de l'Homme vous remercie de refuser la R 870 et de réserver un accueil favorable à la nouvelle résolution qui vous est proposée.

Proposition de résolution (870-A)

Pour que les humanitaires puissent faire leur travail : un pavillon suisse pour l'Aquarius

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les 230 opérations de l'Aquarius, le bateau de sauvetage de SOS Méditerranée et de MSF, qui ont permis de sauver près de 30 000 vies en 31 mois ;
- le retrait du pavillon panaméen de l'Aquarius le 3 octobre dernier ;
- le fait que le navire ne peut dès lors plus naviguer, aucun pays n'ayant accepté de lui accorder son pavillon, et que cela empêche des associations humanitaires de poursuivre leur mission et de sauver des vies ;
- que la Suisse, pays neutre et siège de nombreuses institutions humanitaires internationales, se doit d'agir concrètement en faveur des migrant-e-s et permettre à l'Aquarius de continuer à sauver des vies, chaque jour, au large des côtes méditerranéennes ;
- les 33 000 personnes qui ont signé la pétition intitulée « La Suisse doit offrir son pavillon à l'Aquarius » ;
- les interpellations de conseiller-ère-s nationales PLR, PDC et PS (18.3873, 18.3874, 18.3875) demandant au Conseil fédéral d'octroyer le pavillon suisse à l'Aquarius ;
- le vote d'une motion par le Conseil municipal de la Ville de Genève qui soutient la demande faite au Conseil fédéral d'accorder le pavillon suisse à l'Aquarius ;

invite l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral

à accorder aussi vite que possible le pavillon helvétique à l'Aquarius, navire de SOS Méditerranée et de Médecins Sans Frontières.

Secrétariat du Grand Conseil

R 878

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Diego Esteban, Patricia Bidaux,
Yves de Matteis, Cyril Mizrahi, Salika Wenger*

Date de dépôt : 25 mars 2019

Proposition de résolution pour protéger les opérations humanitaires en mer Méditerranée

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les milliers de personnes migrantes perdant chaque année la vie en traversant la mer Méditerranée ;
- l’abandon, par l’Union européenne, de ses opérations « mare nostrum » et « Triton » ;
- les nombreuses actions des organisations humanitaires, à l’instar des 230 opérations de l’Aquarius, le bateau de sauvetage de SOS Méditerranée et de MSF, qui ont permis de sauver près de 30 000 vies en 31 mois ;
- les mesures prises par plusieurs pays européens ayant pour effet de gravement limiter la capacité des ONG à sauver des personnes de la noyade ;
- le fait que ces mesures maintiennent de nombreuses personnes migrantes piégées sur les côtes libyennes, les exposant ainsi à de nombreux sévices comme la torture et la traite d’êtres humains ;
- la déclaration de 54 ONG considérant que la gestion par l’UE de cette crise humanitaire viole les droits fondamentaux des personnes migrantes¹ ;

¹ Source : <https://www.oxfam.org/en/pressroom/pressreleases/2019-01-30/libya-migration-deal-two-years-thousands-drowned-mediterranean> (publié le 1^{er} février 2019).

- que la Suisse, pays neutre et siège de nombreuses institutions humanitaires internationales, se doit d’agir concrètement en faveur des personnes migrantes et de permettre aux organisations humanitaires de continuer à sauver des vies, chaque jour, au large des côtes méditerranéennes ;
- que Genève, conformément à sa tradition humanitaire, se doit de maintenir une veille sur la problématique,

invite le Conseil d’Etat et le Conseil fédéral

- à s’adresser aux pays européens directement concernés par la crise humanitaire en mer Méditerranée, afin qu’ils permettent de manière effective aux organisations humanitaires de sauver des vies ;
- à défendre le travail des organisations humanitaires sises sur le territoire suisse ainsi que l’application du droit international en mer Méditerranée.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La présente résolution, adoptée le 14 mars 2019 par une majorité de la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne), constitue l'aboutissement de ses travaux sur la R 870.

Elle étend le champ de celle-ci, car l'arrêt des activités de l'*Aquarius* semble certes définitif, mais les noyades en mer Méditerranée, de même que les violations des droits humains en Libye, ont toujours malheureusement cours. Tout cela dans une indifférence alarmante des autorités directement responsables de la situation.

Nous renvoyons au rapport R 870-A pour le surplus, et vous invitons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à réserver un accueil favorable à cette nouvelle résolution.

1. Réponse du Conseil fédéral sur le texte déposé à ce sujet :

Le pavillon suisse est en principe réservé aux navires de haute mer affectés au transport professionnel de personnes ou de marchandises. L'enregistrement est subordonné au respect de règles strictes (en particulier les dispositions relatives à la nationalité). Afin de permettre à des navires poursuivant des buts idéaux de battre le pavillon suisse, le législateur a prévu, à l'article 35 de la loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse (RS 747.30), la possibilité d'autoriser l'enregistrement de tels bâtiments.

Le Conseil fédéral est d'avis que les opérations de secours en Méditerranée nécessitent une approche de l'admission des réfugiés coordonnée à long terme et fondée sur une répartition équitable des responsabilités en matière de prise en charge des personnes vulnérables. Il estime qu'il ne suffit pas de mener des négociations ad hoc pour chaque navire transportant des personnes en situation d'urgence et laissant ces bateaux en errance pendant des jours. Une solution européenne viable doit être trouvée, qui respecte les règles de secours en mer et garantisse des ports de débarquement sûrs ainsi qu'un mécanisme de répartition des personnes débarquées. **Le Conseil fédéral est convaincu que cette action doit s'inscrire dans un effort durable et coordonné de tous les Etats européens. Une telle solution n'est pas encore une réalité.** Dans ce contexte, les actions isolées risquent de compromettre la nécessaire coopération entre les Etats, au lieu de l'encourager.

En conséquence, le Conseil fédéral considère qu'il n'est pas en mesure d'appliquer la clause d'exception de la loi sur la navigation maritime au navire Aquarius.

Source : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefi?AffairId=20183873>

2. RTS INFO

Le Conseil fédéral refuse que le navire Aquarius batte pavillon suisse

Le navire humanitaire affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières restera encore à quai 19h30 / 2 min. / le 03 décembre 2018

Le navire humanitaire Aquarius ne battra pas pavillon suisse. Le Conseil fédéral estime qu'une telle action compromettrait les efforts coordonnés de l'Union européenne dans la résolution de la crise migratoire en mer Méditerranée.

Les opérations de secours en Méditerranée nécessitent une approche de l'admission des réfugiés coordonnée et fondée sur une répartition équitable, **argumente le gouvernement dans sa réponse à plusieurs interpellations du PS, des Verts et du PLR**, publiée lundi. Toute action isolée, comme l'attribution d'un pavillon suisse à un navire particulier, compromettrait l'action commune.

Pas d'exception

Le Conseil fédéral refuse ainsi d'appliquer la clause d'exception de la loi sur la navigation maritime au navire Aquarius, comme le demandaient les interpellations. Il estime par ailleurs impossible d'établir une stratégie générale pour que la flotte maritime suisse participe aux sauvetages en mer Méditerranée. La Confédération ne peut contraindre cette dernière qu'à approvisionner des pays en cas de grave pénurie.

Affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières, le navire Aquarius a sauvé près de 30 000 migrants tentant de rejoindre l'Europe en deux ans. Il s'est vu retirer son pavillon panaméen fin septembre. Depuis, il mouille en attente dans les eaux du port de Marseille, en France. De nombreuses ONG dénoncent une action politique derrière sa mise aux arrêts. ats/cab

Source : <https://www.rts.ch/info/suisse/10040572-le-conseil-federal-refuse-que-le-navire-aquarius-batte-pavillon-suisse.html>

3. COMMUNIQUÉ de presse de SOS MÉDITERRANÉE, 3 décembre 2018

Le Conseil fédéral enrayer le retour en mer de SOS MÉDITERRANÉE : l'association humanitaire déplore l'incohérence de la réponse

Le Conseil fédéral a annoncé aujourd'hui son refus d'appliquer la clause d'exception de la loi sur la navigation maritime au navire Aquarius, et donc de lui permettre de naviguer sous pavillon suisse. Il estime qu'en l'absence d'une « solution européenne viable [...], qui respecte les règles de secours en mer et garantisse des ports de débarquement sûrs ainsi qu'un mécanisme de répartition des personnes débarquées, [...] les actions isolées risquent de compromettre la nécessaire coopération entre les Etats, au lieu de l'encourager. »

SOS MÉDITERRANÉE Suisse déplore l'incohérence de la réponse. « On ne peut pas laisser les gens mourir en mer parce qu'on ne sait pas encore où ils vont être débarqués. Il est vrai qu'une solution européenne coordonnée de sauvetage, de débarquement en lieu sûr et de répartition doit absolument être trouvée, ce que nous appelons de nos vœux depuis 2015. Cependant,

l'urgence de sauver des vies nécessite également une réponse humanitaire à court terme : il est crucial que SOS MÉDITERRANÉE puisse repartir en mer au plus vite », déclare Caroline Abu Sa'Da, directrice de SOS MÉDITERRANÉE Suisse. « Le droit international, et en particulier l'obligation de porter assistance à personne en danger et d'accompagner les rescapés vers un lieu sûr, est aujourd'hui bafoué par les Etats à qui incombe le devoir de le faire respecter. Dans ce contexte, la Suisse aurait pu et dû faire valoir sa tradition humanitaire et envoyer un signal fort aux gouvernements européens : le sauvetage en mer n'est pas un crime et doit rester une obligation légale et morale. Malheureusement, des considérations politiques ont à nouveau été placées au-dessus de vies humaines. » Des éléments plus qu'inquiétants alors qu'en septembre, une personne sur cinq disparaissait ou perdait la vie en tentant la traversée de la Méditerranée centrale depuis la Libye.

Cette décision ne signifie cependant pas la fin des opérations de sauvetage de SOS MÉDITERRANÉE. « Nos équipes continuent à tout mettre en œuvre pour pouvoir reprendre la mer au plus vite et continuer à y sauver des vies. Il est donc plus que jamais capital que les citoyens, en Suisse et au-delà, continuent à se mobiliser pour que prévalent l'humanité et la solidarité », souligne Julie Melichar, chargée de mobilisation citoyenne et communication. Une mobilisation citoyenne sans précédent avait suivi les interpellations des quatre conseillers nationaux : plus de 35 000 signataires d'une pétition, des personnalités publiques, des ONGs, des centaines d'artistes, des professeurs de droits, des élus des villes de Genève, de Lausanne, de Zürich, des cantons du Jura et de Bâle-Ville avaient tous demandé au Conseil fédéral d'octroyer un pavillon suisse à l'Aquarius.

Aujourd'hui, SOS MÉDITERRANÉE exhorte à nouveau tous les Etats en Europe à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à l'association de reprendre sa mission vitale de sauvetage au plus vite, à respecter l'obligation de porter assistance aux personnes en détresse en mer, à dénoncer les manœuvres visant à criminaliser les sauveteurs et travailleurs humanitaires, et à assumer leurs responsabilités en établissant un modèle de sauvetage européen en Méditerranée, incluant un mécanisme prévisible et pérenne de débarquement des rescapés dans un port sûr.

Source : <https://sosmediterranee.ch/press/communiqu-le-conseil-federal-enraye-le-retour-en-mer-de-sos-mediterranee/>

Date de dépôt : 21 mai 2019

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Murat Julian Alder

Mesdames et
Messieurs les députés,

La résolution 878 « invite le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral à s'adresser aux pays européens directement concernés par la crise humanitaire en mer Méditerranée, afin qu'ils permettent de manière effective aux organisations humanitaires de sauver des vies », ainsi qu'« à défendre le travail des organisations humanitaires sises sur le territoire suisse ainsi que l'application du droit international en mer Méditerranée ».

Cette résolution poursuit assurément un objectif noble et la première minorité ne peut qu'adhérer à la préoccupation de la majorité qui est de permettre aux organisations humanitaires de continuer à sauver des vies en mer Méditerranée.

Cependant, les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération (art. 54, al. 1 Cst. féd.), laquelle « contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles » (art. 54, al. 2 Cst. féd.).

Certes, les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels (art. 55, al. 1 Cst. féd.) et leur avis revêt un poids particulier lorsque leurs compétences sont affectées (art. 55, al. 2 Cst. féd.), auquel cas ils peuvent même être amenés à participer aux négociations internationales (art. 55, al. 3 Cst. féd.).

Néanmoins, la résolution proposée dépasse le cadre fixé par la Constitution fédérale dans la mesure où elle a pour effet de s'immiscer dans la conduite par le Conseil fédéral de la politique extérieure de la Suisse.

Or, il n'appartient ni au Grand Conseil ni au Conseil d'Etat de dicter au Conseil fédéral la manière dont il doit régler ses relations avec l'étranger.

De plus, quatre des cinq députés signataires de la résolution 878 appartiennent à des partis politiques qui disposent de représentants du peuple et du canton de Genève à l'Assemblée fédérale, lesquels peuvent intervenir en la matière auprès du Conseil fédéral.

Enfin, il convient ici de rappeler la réponse du Conseil d'Etat du 8 mai 2019 à la question écrite 3820-A du 22 mars 2019 concernant le sort réservé par l'Assemblée fédérale aux résolutions qui lui sont adressées par le Grand Conseil : entre 2013 et 2018, le canton de Genève est le canton qui a renvoyé le plus de résolutions à l'Assemblée fédérale. Sur les 25 résolutions genevoises renvoyées, *« 10 sont des objets encore en suspens »* et *« sur les 15 initiatives traitées aucune n'a pour le moment été acceptée par les Chambres fédérales »*.

En d'autres termes, la résolution proposée ici peut s'avérer contre-productive.

Pour ces motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette résolution.

Date de dépôt : 21 mai 2019

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Marc Falquet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Qui casse devrait payer !

La seconde minorité souligne que ceux qui ont orchestré le chaos en Libye doivent être tenus pour responsables de cette immigration à travers la Méditerranée et son cortège de tragédies. De ce fait, ils devraient en supporter les conséquences et être contraints de financer les opérations de sauvetage en mer.

Rappelons qu'avant la guerre d'agression unilatérale déclarée par la coalition de l'OTAN, à l'encontre de la Libye, il n'y avait pas d'immigration de masse à travers la Méditerranée, en direction de l'Europe.

Quelles que soient les explications officielles de l'OTAN pour justifier son intervention militaire, on se souviendra des campagnes de presse visant à diaboliser le président libyen et ainsi faciliter l'acceptation par l'opinion publique européenne de la nécessité d'une intervention militaire étrangère en Libye.

Cette stratégie a fonctionné, jusqu'à son terme, soit l'assassinat retransmis quasi en direct à la télévision du président Mouammar Kadhafi.

Rappelons que le président Kadhafi gênait passablement. Il refusait de laisser piller ses richesses naturelles par l'occident. Il avait le courage de défendre sa population et s'efforçait d'unir l'Afrique en tentant de la libérer des dépendances et influences extérieures.

Au niveau de sa politique intérieure, le gouvernement libyen n'oubliait pas son peuple. Les revenus du pétrole servaient en priorité au bien-être des citoyens. L'électricité et l'eau à usage domestique étaient gratuites.

De 1985 à 2010, la Libye a créé un vaste réseau de 5000 km d'aqueducs pour irriguer, fertiliser le désert et amener l'eau dans les grandes villes.

L'essence coûtait 8 centimes d'euro le litre. Les banques libyennes accordaient des prêts sans intérêts et la population ne payait ni impôt ni TVA.

Chaque famille libyenne recevait une aide de 300 euros par mois. Les étudiants voulant faire leurs études à l'étranger recevaient une bourse de plus de 1600 euros par mois, etc.

Ces avantages sociaux hors norme étaient supérieurs à ceux proposés dans bien des pays européens.

<http://lavoixdelalibye.com/2014/08/19/quelques-avantages-dont-beneficiaient-les-libyens-sous-kadhafi/>

Sur le plan international, le président avait mis en place des réunions de pays africains pour tenter de les unir. Il a participé au lancement de satellites de télécommunication couvrant l'Afrique pour qu'elle puisse s'affranchir de la dépendance des pays occidentaux et faire baisser considérablement les coûts de communication pour les Africains. Il avait créé également une compagnie aérienne Afriqiyah dédiée à l'Afrique, avec des tarifs très bas.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Regional_African_Satellite_Communication_Organization

Il souhaitait également développer une union monétaire africaine indépendante et surtout s'efforçait de créer les Etats Unis d'Afrique pour mettre fin aux pillages et spoliations de l'occident.

<https://fr.sott.net/article/5073-Kadhafi-voulait-creer-une-nouvelle-monnaie-pour-liberer-l-Afrique>

Il ne serait pas improbable que le président ait été assassiné pour une partie des raisons exposées ci-dessus, plutôt que pour permettre de « libérer » la Libye d'un dangereux dictateur et rétablir la « démocratie ». Aujourd'hui, le chaos et la désolation règnent en Libye et non la démocratie.

Au vu des dernières guerres d'agression menées par l'OTAN, l'Union européenne pourrait légitimement se questionner sur les véritables buts de cette organisation militaire, créée initialement pour nous défendre contre la menace du bloc soviétique.

La minorité vous propose d'ajouter deux invites à l'intention des Chambres fédérales et du Conseil fédéral :

- **à interpeller l'Union européenne afin qu'elle invite ses membres impliqués dans l'agression militaire de la Libye à assumer leurs responsabilités et prendre en charge l'organisation et le financement du sauvetage des réfugiés en mer Méditerranée ;**
- **à demander à l'ONU de mettre l'OTAN dans la liste des organisations considérées comme terroristes, pour avoir organisé et déclaré des guerres d'agressions en Libye et ailleurs dans le monde, semant le chaos, la désolation, la mort de centaines de milliers**

d'innocents, civils et militaires, ainsi que l'exil des populations ; de faire identifier, arrêter et juger les responsables de cette organisation et leurs complices, pour crimes contre l'humanité.